



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 16-3 - CHEMIN DES MAURES
- AP 300p ET 302p - ACQUISITION A 1
EURO AUPRES DE MADAME PETIT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

120915

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Au PLU approuvé le 13 mai 2011, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres destinés à la réalisation de projets routiers, d'équipements publics d'espaces verts.

Dans le cadre de l'amélioration de la voirie routière, la Commune a retenu un tracé de voie pour le Chemin des Maures en créant un emplacement réservé référencé CO/063 qui permettra l'élargissement de la voie à 12 mètres.

Des propriétaires ont contacté la Commune en vue de négocier à l'amiable la cession des emprises nécessaires pour mener à bien ce projet et les travaux à réaliser.

Madame PETIT, propriétaire d'un bien cadastré AP n°300-302 sis 357, chemin des Maures, a accepté par lettre en date du 05/03/2015, de céder à la Commune une parcelle de terrain d'une superficie de 92 m² environ au prix d'un euro.

En contrepartie, la Commune s'engage à prendre en charge les travaux qui consistent à l'abattage des arbres et arraches des souches dans l'emprise, la réalisation d'un mur de soutènement surmonté d'un mur bahut et d'une clôture grillagée et plantation d'une haie végétale après dégagement de l'emprise, reprise de la rampe d'accès, et ce pour un coût estimé à 102 000 euros.

Il est ici précisé que la Commune prendra également à sa charge les frais de géomètre, et les frais liés à la publication des actes de cession.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 47 voix POUR sur 48 (1 contre : Mme DUMAS)

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une parcelle de terrain, pour un montant d'un euro, à détacher des parcelles AP 300 et 302 appartenant à Madame PETIT, d'une superficie de 92 m² environ, la surface exacte devra être établie par un géomètre expert, située Chemin des Maures en vue de l'élargissement de la voie, en contre partie des travaux qui seront à la charge de la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au Budget Primitif 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-3 - CHEMIN DES MAURES - AP 300p ET 302p - ACQUISITION A 1 EURO AUPRES DE MADAME PETIT -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1202-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1202-15-AI

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions